

AGRO-REVISION SA
Au capital de 40 000 €
Siège social : 7 rue BISCORNET
75012 PARIS

RCS PARIS B 401 178 983

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à 11H30, les associés se sont réunis en VISIO (via TEAMS), sur convocation adressée par mail.

Sont présents ou représentés :

FNR, représentée par Françoise Jacquet
Françoise JACQUET
Anne GUALA
Muriel ROCES
Sonia REGEREAU (Visio)
Sophie LAVIT (Visio)

représentant 874 actions en pleine propriété,
représentant 583 actions en pleine propriété
représentant 141 actions en pleine propriété
représentant 141 actions en pleine propriété
représentant 120 actions en pleine propriété
représentant 141 actions en pleine propriété

Sont excusées :

La Coopération Agricole,
Martine TESSIER

représentant 375 actions en pleine propriété
représentant 125 actions en pleine propriété

Madame Marie-Hélène GONCALVES, représentant le cabinet ETC, Commissaire aux comptes est présente.

Monsieur Stéphane NECK, invité, est présent.

Anne GUALA préside la séance en sa qualité de Présidente.

Mesdames Françoise JACQUET et Sonia REGEREAU sont désignés scrutateurs.
Madame Muriel ROCES assure les fonctions de secrétaire.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, sont titulaires de 2 000 actions sur les 2 500 actions composant le capital. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice 2022,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés par mail ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2022
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2022
- Approbation des conventions réglementées, après présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Pouvoirs pour formalités

La Présidente diffuse un document Powerpoint retraçant l'activité au cours de l'exercice écoulé, ainsi que certaines informations juridiques.

Une discussion est ouverte, les associés échangent leur point de vue sur l'activité de la société, sur les comptes de l'exercice et les solutions devant permettre d'atteindre un résultat bénéficiaire.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les différentes résolutions prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de – 3 483.29 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à l'exécution de son mandat au conseil d'administration pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer le résultat déficitaire, soit – 3 483.29 € en :

✓ Autres réserves – 3 483.29 €

Le solde du compte « Autres réserves » s'élèvera, après affectation de la perte à la somme de 30 301.55 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31/12/2025, le mandat de Madame Muriel ROCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31/12/2025, Madame Sonia REGEREAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

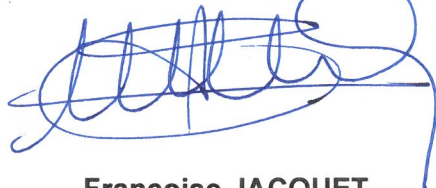
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 12H30.

Anne GUALA

Présidente du Conseil d'Administration

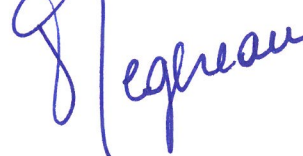


Françoise JACQUET
Scrutateur



Sonia REGEREAU

Secrétaire de séance



Muriel ROCES
Scrutateur



BILAN 31/12/2022

ACTIF	Exercice 2022			2021	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilités incorporelles					Capital	40 000	40 000
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilités corporelles	14 850	14 311	539	2 364	- Réserve légale	4 000	4 000
Immobilités financières	5 445		5 445	5 445	- Réserves réglementées		
TOTAL I	20 295	14 311	5 984	7 809	- Autres	33 785	34 497
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-	712
Marchandises					Subventions d'investissement	3 483	-
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	74 302	77 785
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	491 897	66 534	425 363	551 736	Dettes	10 404	11 078
Autres	146 175		146 175	107 130	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	324 118		324 118	241 816	Fournisseurs et comptes rattachés	547 045	517 570
Caisse					Autres	274 316	306 792
TOTAL II	962 191	66 534	895 657	900 682	TOTAL III	821 360	824 362
Charges constatées d'avance (III)	4 426		4 426	4 734	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	986 911	80 845	906 066	913 225	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	906 066	913 225

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe - BP 12
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

CHARGES (Hors taxes)	Exercice 2022 Net	Exercice 2021 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	860 670	881 799
Variation de stock (approvisionnement)			Production stockée		
Autres charges externes	612 718	522 800	Production immobilisée		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 760	18 918	Reprise provisions	33 905	
Rémunération du personnel	178 839	205 269	Autres produits	19 455	4 287
Charges sociales	79 015	102 758			
Dotations aux amortissements	1 258	1 714	TOTAL (I)	914 030	886 086
Dotations aux provisions	26 641	34 103			
Autres charges	3 349	6			
TOTAL (I)	914 580	885 567			
CHARGES FINANCIERES (II)	836	500	PRODUITS FINANCIERS (II)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	3 568	731	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	1 470	-
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	918 983	886 298	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	915 500	886 085
Résultat de l'exercice (Bénéfice)			Résultat de l'exercice (Perte)	3 483	712
TOTAL GENERAL	918 983	886 298	TOTAL GENERAL	918 983	886 797

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe - BP 12

89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES

Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AGRO REVISION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 906 066 €.

Le résultat net comptable est une perte de 3 483 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative
- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et des règlements CRC 2004-06.

2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles :

Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déductions des RRR et escomptes obtenus.

Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens.

Les mouvements relatifs aux immobilisations sur l'exercice 2022 correspondent à la cession du véhicule rattaché au bureau de Toulouse et à la mise au rebut et cession de matériels informatiques.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de l'immobilisation, à savoir :

✓ Inst.Générales, agencements, aménagements divers	: 10 et 20 ans
✓ Matériel de Transport	: 4 et 5 ans
✓ Matériel Informatique	: 3 ans
✓ Mobilier de bureau	: 4 et 5 ans

Immobilisations financières :

Elles concernent essentiellement le dépôt de garantie des locaux de 5 302 € pour les locaux de Paris 12^e.

Stocks et En-cours :

Néant

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles correspondent essentiellement aux postes clients pour une valeur nette de 425 363 € TTC, à des créances de TVA.et à un compte de débiteurs divers provisionné à 100%.

Valeurs de placements et disponibilités

Les disponibilités sont de 324 118 € au 31/12/2022.

Charges Constatées d'avance :

✓ Maintenance logiciel	: 1 884 €
✓ Assurance	: 2 542 €

Capitaux propres :

Le capital est constitué de 2 500 actions sociales d'une valeur nominale de 16 €, à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs :

Ce poste se décompose-en :

- ✓ Fournisseurs : 536 197 €
- ✓ Fournisseurs Factures non parvenues : 10 848 €

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 860 670 € contre à 881 799 € sur 2021 et se décompose de la manière suivante :

	Paris	Sud-Ouest	Iles	Total
Commissariat aux Comptes	513 817,00	186 750,00	133 825,00	834 392,00
Attestations	1 230,00	760,00		1 990,00
Sous traitance	-	-		-
Refacturation frais déplacement	6 316,57	325,00	13 128,20	19 769,77
divers	2 939,62	933,76	645,13	4 518,51
Totaux	524 303,19	188 768,76	147 598,33	860 670,28

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles correspondent à une amende fiscale de 3 000 €, et à la VNC des actifs cédés pour 568 €.

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels correspondent au prix de vente des actifs cédés (véhicule Toulouse et Ordinateur).

✓ Indemnités de fin de carrière

Une dotation aux provisions a été comptabilisée pour un montant de 1 101 €, et une reprise de 1 775 €.

Le solde de la provision IFC au 31.12.2022 s'élève à 10 404 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS

Effectif :

L'effectif au 31/12/2022 est de 3 cadres.

Filiales et participations :

La société ne détient aucune filiale.

Engagements hors bilan :

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune caution donnée ou reçue.

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

AGRO REVISION SA

Capital de 40 000 €

**Siège social : 7 Rue Biscornet – Etage 5
75012 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

S.A.R.L. E.T.C. AUDIT – Marie-Hélène GONCALVES

SARL ETC AUDIT

SA AGRO REVISION

7 rue Biscornet

75012 PARIS

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUE
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA AGRO REVISION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA AGRO REVISION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA AGRO REVISION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

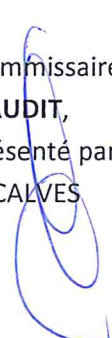
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST GEORGES SUR BAULCHES, le
1^{ER} JUIN 2023

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représenté par Marie-hélène
GONCALVES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a flourish, is written over the text "GONCALVES".

BILAN 31/12/2022

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021		PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net			
Actif immobilisé :						Capitaux propres		
Immobilitisations incorporelles						Capital	40 000	40 000
- Fonds commercial						Ecart de réévaluation		
- Autres						Réserves :		
Immobilitisations corporelles	14 850	14 311	539		2 364	- Réserve légale	4 000	4 000
Immobilitisations financières	5 445		5 445		5 445	- Réserves réglementées		
TOTAL I	20 295	14 311	5 984		7 809	- Autres	33 785	34 497
Actif circulant :						Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-	712
Marchandises						Subventions d'investissement		
Avances et acomptes versés sur commandes						Provisions réglementées		
						TOTAL I	74 302	77 785
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	491 897	66 534	425 363		551 736	Dettes	10 404	11 078
Autres	146 175		146 175		107 130	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement			-			Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	324 118		324 118		241 816	Fournisseurs et comptes rattachés	547 045	517 570
Caisse						Autres	274 316	306 792
TOTAL II	962 191	66 534	895 657		900 682	TOTAL III	821 360	824 362
Charges constatées d'avance (III)	4 426		4 426		4 734	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	986 911	80 845	906 066		913 225	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	906 066	913 225

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe - BP 12
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

CHARGES (Hors taxes)	Exercice 2022 Net	Exercice 2021 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	860 670	881 799
Variation de stock (approvisionnement)			Production stockée		
Autres charges externes	612 718	522 800	Production immobilisée		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 760	18 918	Reprise provisions	33 905	
Rémunération du personnel	178 839	205 269	Autres produits	19 455	4 287
Charges sociales	79 015	102 758			
Dotations aux amortissements	1 258	1 714	TOTAL (I)	914 030	886 086
Dotations aux provisions	26 641	34 103			
Autres charges	3 349	6			
TOTAL (I)	914 580	885 567			
CHARGES FINANCIERES (II)	836	500	PRODUITS FINANCIERS (II)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	3 568	731	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	1 470	-
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	918 983	886 298	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	915 500	886 085
Résultat de l'exercice (Bénéfice)			Résultat de l'exercice (Perte)	3 483	712
TOTAL GENERAL	918 983	886 298	TOTAL GENERAL	918 983	886 797

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe - BP 12

89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES

Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AGRO REVISION

PREAMBULE



L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 906 066 €.

Le résultat net comptable est une perte de 3 483 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative
- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et des règlements CRC 2004-06.

2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles :

Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déductions des RRR et escomptes obtenus.

Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens.

Les mouvements relatifs aux immobilisations sur l'exercice 2022 correspondent à la cession du véhicule rattaché au bureau de Toulouse et à la mise au rebut et cession de matériels informatiques. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de l'immobilisation, à savoir :

✓ Inst.Générales, agencements, aménagements divers	: 10 et 20 ans
✓ Matériel de Transport	: 4 et 5 ans
✓ Matériel Informatique	: 3 ans
✓ Mobilier de bureau	: 4 et 5 ans

Immobilisations financières :

Elles concernent essentiellement le dépôt de garantie des locaux de 5 302 € pour les locaux de Paris 12è.

Stocks et En-cours :

Néant



Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles correspondent essentiellement aux postes clients pour une valeur nette de 425 363 € TTC, à des créances de TVA.et à un compte de débiteurs divers provisionné à 100%.

Valeurs de placements et disponibilités

Les disponibilités sont de 324 118 € au 31/12/2022.

Charges Constatées d'avance :

✓ Maintenance logiciel	: 1 884 €
✓ Assurance	: 2 542 €

Capitaux propres :

Le capital est constitué de 2 500 actions sociales d'une valeur nominale de 16 €, à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs :

Ce poste se décompose-en :

- ✓ Fournisseurs : 536 197 €
- ✓ Fournisseurs Factures non parvenues : 10 848 €

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du montant net du chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 860 670 € contre à 881 799 € sur 2021 et se décompose de la manière suivante :

	Paris	Sud-Ouest	Iles	Total
Commissariat aux Comptes	513 817,00	186 750,00	133 825,00	834 392,00
Attestations	1 230,00	760,00		1 990,00
Sous traitance	-	-		-
Refacturation frais déplacement	6 316,57	325,00	13 128,20	19 769,77
divers	2 939,62	933,76	645,13	4 518,51
Totaux	524 303,19	188 768,76	147 598,33	860 670,28

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles correspondent à une amende fiscale de 3 000 €, et à la VNC des actifs cédés pour 568 €.

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels correspondent au prix de vente des actifs cédés (véhicule Toulouse et Ordinateur).

✓ *Indemnités de fin de carrière*

Une dotation aux provisions a été comptabilisée pour un montant de 1 101 €, et une reprise de 1 775 €.

Le solde de la provision IFC au 31.12.2022 s'élève à 10 404 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS**Effectif :**

L'effectif au 31/12/2022 est de 3 cadres.

Filiales et participations :

La société ne détient aucune filiale.

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Engagements hors bilan :

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune caution donnée ou reçue.